

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210924-2021010913-DE

Accusé de réception exécutoire

République Française

Affichage : 05/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 03/09/2021

Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse

Pôle d'évaluation domaniale

Square Saint Victor CS 50110

20291 BASTIA CEDEX

mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.frLe directeur départemental des finances
publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

Monsieur le Maire de Bastia

Affaire suivie par : Eliane Tardi

1, avenue Pierre Giudicelli

téléphone : 04 95 32 88 21

20410 BASTIA CEDEX

courriel : eliane.tardi@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS:5186890

Réf LIDO/OSE : 2021-99999-60697

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Portions de chemins communaux

Adresse du bien :

Bassanese - BASTIA

Département :

Haute-Corse

Valeur vénale :

DIX MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ EUROS (10 725 €)

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Bastia

Affaire suivie par : Josefa NEGRONI



2 - DATE

de consultation : 10/08/2021

de réception : 10/08/2021

de visite : pas de visite effectuée

de dossier en état : 10/08/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de domaine public communal sans déclassement (L 3112-1 CG3P) à la CDC pour aménager la halte ferroviaire Bassanese

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Il s'agit d'emprises de 19 m²+ 214 m²+ 196 m² (total = 429 m²) sur le domaine public routier au droit des parcelles AZ 397 et AY 67

5 – SITUATION JURIDIQUE

Bien évalué libre de toute occupation.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone AU2 du PLU : réservée à une urbanisation future à vocation principale d'habitation

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Évaluation à la date actuelle.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

- Par comparaison.

La valeur vénale du bien est fixée à :

DIX MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ EUROS (10 725 €)

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

10 - OBSERVATIONS



Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, au plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le directeur départemental des finances publiques
et par délégation,

L'inspectrice,
Eliane Tardi